



Non réactivité de mon avocat (2ème avocat!)

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai des problèmes avec un de mes collègue qui détient des locaux professionnels ici en Guadeloupe et qui m'a loué un local que je n'ai jamais occupé ceci depuis mars 10. j'ai contacté un avocat en juillet 10, je lui ai donné une provision de 1600 euros, et il n'a rien fait.

J'ai pris une deuxième avocate en septembre qui elle m'a demandé 250 euros pour la consultations m'a mise dans les mains d'un huissier qui est venu faire un constat et j'attends toujours sa réponse!! J'ai pris une 3ème avocate, à qui j'ai à nouveau tout expliqué et qui m'a demandé 2500 euros que je lui ai payée et qui ne bouge pas. Son cousin (huissier) est venu faire un autre constat il y a 15 jours, pas de réponse!! J'ai vraiment l'impression que ce collègue édecin arnaqueur a des soutiens et que personne n'ose bouger!! Que faire svp

Par Visiteur

Chère madame,

J'ai pris une deuxième avocate en septembre qui elle m'a demandé 250 euros pour la consultations m'a mise dans les mains d'un huissier qui est venu faire un constat et j'attends toujours sa réponse!! J'ai pris une 3ème avocate, à qui j'ai à nouveau tout expliqué et qui m'a demandé 2500 euros que je lui ai payée et qui ne bouge pas. Son cousin (huissier) est venu faire un autre constat il y a 15 jours, pas de réponse!! J'ai vraiment l'impression que ce collègue édecin arnaqueur a des soutiens et que personne n'ose bouger!! Que faire svp

Avez-vous pris contacté une nouvelle fois cette troisième avocat, ou lui adressé un courrier afin de connaître sa position?

Je ne connais pas l'avocate en question, mais d'une manière générale, les avocats prennent toujours un peu leur temps, selon qu'ils sont ou non débordés, et il ne faut pas forcément y voir un complot (même si vous avez raison de garder l'oeil ouvert).

Par contre, ce que je ne comprends pas, mais il faudrait que j'en sache plus sur le fonds de votre affaire, c'est le pourquoi du deuxième constat. Pourquoi ne pas tout simplement reprendre le premier constat d'huissier qui est tout à fait valable?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Maître,

Le premier huissier ne m'a toujours pas envoyé son constat qui date du 20 septembre 2010, et ceci après des appels téléphoniques multiples...

On m'a dit aujourd'hui de saisir le procureur de la république, ce que je vais faire car je tourne en rond, personne n'ose prendre mon parti contre ce guadeloupeen.! 'collègue, fort critiqué mais dont tout le monde a peur!

Par Visiteur

Chère madame,

Pardon pour le retard, mais j'ai eu des problèmes informatiques.

Pour le constat d'huissier, avez vous pris contact avec chambre départemental des huissiers?

Pour l'avocat, j'ai bien peur que le procureur ne fasse rien...

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Maître,
Est ce que le procureur pourra faire quelque chose afin de faire bouger quelque chose???
Merci,
Cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

Est ce que le procureur pourra faire quelque chose afin de faire bouger quelque chose???

J'ai bien peur que le procureur en fasse rien. Il n'a guère compétence pour lui, faire directement bouger les choses.
Pour le notaire et pour l'huissier, il faut prendre attache directement avec les chambres respectives.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci beaucoup!